

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Philippe NEMOZ**, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, **Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST**, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE.

Absentes excusées : Sandrine DELFIEU pouvoir à **C. POMMIER**, Laëtitia DUFOUR pouvoir à **L.CHATELUS**,

Absent(s) : **Samyha LOUBIBET**, Sébastien DURAND

Date de la convocation : mercredi 22 mars 2023

Secrétaire élue pour la séance : Catherine MOUILLER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230328-DCM202316-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

N°2023-16 OBJET : Annulation DCM 2022-32 SIEL Eclairage Public voirie - Déplacement lampadaire « Rue de la Gare » (OP25017)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de déplacement d'un lampadaire « rue de la Gare » n'ont pas encore été effectués.

A la demande du SIEL qui a transmis à la commune une nouvelle proposition concernant ces travaux, il propose au Conseil municipal de procéder à l'annulation de la délibération prise le 28 juin 2022.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- annule la délibération n°2022-32.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 29/03/2023

Eric MARTIN, Maire

Le secrétaire de séance, Catherine MOUILLER

